

→ Document à retourner

DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT 1ERE ANNEE BTS COMMUNICATION

ETUDIANT : NOM : **PRENOM :****PAYEUR : NOM :**

Le tarif de la scolarité pour l'année scolaire **2019-2020** est calculé hors voyage d'intégration, (la journée ou le voyage d'intégration est une obligation pour tous les étudiants). Le coût de cet évènement se rajoutera au tarif de l'année en cours et sera communiqué dès que possible aux familles.

Afin que le coût financier total ne soit pas un obstacle à l'inscription de votre enfant à Passy Saint Honoré, nous vous proposons **trois tarifs** que vous pouvez appliquer selon vos revenus*. Dans le cadre des tarifs deux et trois, il est **obligatoire** de joindre votre avis d'imposition 2018. Aucune modification tarifaire ne sera faite après l'émission des factures.

(Toute famille n'ayant pas adressé son calcul ainsi que l'avis d'imposition se trouvera obligatoirement dans la tranche la plus élevée).

CALCUL DES CHARGES

Nous avons estimé les charges d'une famille à 1 point pour chaque parent et 0.75 pour chaque enfant à charge. Un parent seul (cf : déclaration de revenus) bénéficiera de 1.5 point de charge au lieu de 1 point.

A compléter :

REVENUS ANNUELS EN EUROS		PERSONNES A CHARGE	
Salaires avant déduction*		Parents.....x 1	
Allocations familiales		Parent seul x 1.5	
Pension alimentaire		Nb d'enfants à charge ... x 0.75	
Autres Revenus		Etudiant salarié avec I.S.R x1.5	
TOTAL REVENUS	(A)	TOTAL	(B)

* prendre l'ensemble des revenus de l'année avant déduction des abattements de 20 % et 10 % sur votre avis d'imposition.

(A)

Rapport : ----- soit -----

(B)

RAPPORT	TARIF A APPLIQUER	SOIT EN €
Plus de 20 001 €	1	2543
De 8 001 € à 20 000 €	2	1865
Moins de 8 000 €	3	1379

Nota Bene :

Seuls les élèves majeurs (es) ayant des bulletins de salaire réguliers, un avis d'imposition, des charges de loyer, téléphone, électricité **en nom propre** peuvent prétendre à un tarif inférieur au tarif 1.



LYCÉE PASSY-ST HONORÉ

**117, avenue Victor Hugo
75116 PARIS**

Année scolaire 2019-

➔ **Document à retourner**

TARIF APPLIQUÉ = ----- (Après examen par la comptabilité).

Nota Bene :

Seuls les élèves majeurs (es) ayant des bulletins de salaire réguliers, un avis d'imposition, des charges de loyer, téléphone, électricité **en nom propre** peuvent prétendre à un tarif inférieur au tarif 1.